



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 41895

Texte de la question

M. Guy Hermier rappelle à M. le ministre des affaires étrangères la déclaration du chef de la communauté chypriote turque concernant le sort des 1 619 otages chypriotes grecs, détenus depuis 1974 et massacrés par des bandes incontrôlées auxquelles ils avaient été livrés. Le Gouvernement de la République de Chypre a manifesté son intention de faire juger les responsables de ces assassinats par un tribunal pénal international. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur cette question et sur la question de la comparution des responsables de ces crimes devant la justice.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le problème des personnes disparues à Chypre. En l'absence de preuves, l'organisation des Nations Unies reconnaît implicitement que les personnes disparues (1 493 cas sont à ce jour officiellement répertoriés) depuis l'invasion turque de Chypre en 1974 sont malheureusement mortes. De leur côté, les autorités chypriotes à Nicosie ne demandent pas, semble-t-il, la traduction d'éventuels responsables devant un tribunal pénal international, mais exigent en revanche que des informations précises soient fournies au comité tripartite sur les disparus. La France, pour sa part, est disposée à contribuer à toute initiative visant à donner plus de substance à ce comité et à améliorer la coopération avec la commission d'enquête des Nations Unies. Conformément à notre tradition d'attachement au respect des droits de l'homme, nous souhaitons que ce drame pour les familles directement touchées puisse être résolu à la faveur d'une reprise, que nous espérons prochaine, des contrats intercommunautaires interrompus depuis fin 1994. Plus généralement, la France n'a cessé d'exprimer le souhait que la question de Chypre trouve une solution juste et durable conformément aux principes du droit international et aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle poursuivra ses efforts pour contribuer à faire avancer un règlement politique global.

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41895

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 1996, page 4210

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4915